

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 9 JUILLET 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 29/06/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Martial VIAL à Cyrille CUENOT, Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Bénédicte KREBS, Norbert SANCHEZ CANO à Jean-Marc PIREAUX, Pascal GUEFFIER à Pascale RICCITIELLO, Henri HOURIEZ à Virginie SUDRE, Charles NECTOUX à Brigitte PIGEYRE, David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Thierry VACHON à Patrice SAUMON

Absent : Armand AVEDIAN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

DELIB 2018.07.09.7

OBJET : Réhabilitation intérieure d'anciennes écuries en pôle d'accueil et de médiation du site de la maison forte des Allinges : avenant n° 1 conclu avec l'entreprise ROYANS CHARPENTE titulaire du lot 3

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère déléguée à la commande publique, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 2017.04.24.8 du 24 avril 2017, un marché de travaux dans le cadre de la réhabilitation intérieure d'anciennes écuries en pôle d'accueil et de médiation du site de la maison forte des Allinges, a été attribué pour un montant initial s'élevant à 60 329,57 € HT, à l'entreprise ROYANS CHARPENTE pour le lot 3 (Charpente bois / Zinguerie / Dalle bois).

Des modifications ont été demandées par la Maîtrise d'Ouvrage qui entraîne la plus-value suivante :

- Fourniture et pose de tuiles à douille pour un montant de 1 005 € HT ;

En outre, des travaux inscrits dans le marché n'ont plus été jugés nécessaires. Cela entraîne les moins-values suivantes :

- Abergement cuivre pour un montant de – 2 650 € HT.
- Stores occultation pour un montant de – 195 € HT.
- Arrêt de neige pour un montant de – 136 € HT.
- Crochets de sécurité pour un montant de – 1 050,30 € HT.

Le montant total de l'avenant n° 1 au contrat est fixé à – 3 026,30 € HT soit - 3 631,56 € TTC.

Le montant du contrat est donc porté à 57 303,27 € HT soit 68 763,92 € TTC.

La moins-value s'élève à - 5,02 % du contrat initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 3, dont le titulaire est l'entreprise ROYANS CHARPENTE ;**
- **AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 09/07/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 10 juillet 2018 10/07/2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20180709-Imc14002-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.